

Aux parents des enfants entrant  
à l'école enfantine 1H en août 2018

La Roche, le 25 janvier 2018

## Inscription à l'école enfantine année scolaire 2018-2019

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Nous voici à l'aube de l'organisation de la prochaine rentrée scolaire. Vous trouverez ci-joint les documents concernant l'inscription de votre enfant :

- ✓ Le cahier « Infos Ecole » de l'année scolaire en cours lequel vous permettra de vous faire une idée générale sur le fonctionnement de notre cercle scolaire.
- ✓ Une fiche pour le recueil d'informations concernant votre enfant, document qui le suivra tout au long de sa scolarité primaire. Nous vous prions de la compléter et de la retourner jusqu'au **31 mars prochain** à l'adresse suivante :

Direction d'établissement  
Madame Anne Berset  
Route de la Gruyère 9  
1634 La Roche

Conformément à Art.6 al.1 de la loi scolaire du 9 septembre 2014, la scolarité obligatoire commence à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.

Toutefois, conformément à l'Art.6 al.2 de la loi scolaire du 9 septembre 2014, les parents qui le souhaitent peuvent demander, par écrit, une dérogation individuelle afin de reporter l'âge d'entrée à l'école enfantine de leur enfant à l'inspecteur du 6ème arrondissement d'ici au 30 mars 2018 :

Inspection des écoles enfantines et primaires  
Monsieur Jean-François Beaud  
Route André-Piller 21  
1762 Givisier

Pour d'éventuelles questions d'ordre pédagogique ou organisationnel, vous pouvez contacter Madame Anne Berset, Responsable d'établissement (079/105.11.66).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous présentons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos meilleures salutations.

Préposée au contrôle des habitants

Annexes mentionnées